



Porter plainte pour un procès ou porter plainte pour un dossier?

Par ceroxon

Bonjour,

Voilà, ma grand-mère est prise dans un procès et la partie adverse a obtenu un faux témoignage de la femme de ménage. Plusieurs allégations de son témoignage étant mensongère.

Ma grand mère veut que ce soit mis dans les conclusions de l'avocat (qui ont déjà été rendue mais ça c'est un autre aspect du problème) que ceci est un faux témoignage mais elle ne veut pas porter plainte pour le moment contre la femme de ménage car elle ne veut pas se lancer pour le moment dans un second procès. C'est son excuse.

Notre avocat dit qu'il faudrait porter plainte mais il ne l'a pas fait avant de rendre ses conclusions, ce qui nous inquiète.

Ma mère dit qu'il faut porter plainte maintenant et pas après quand ce sera trop tard. Sinon les juges considéreront le faux témoignage comme valide puisque aucune plainte n'aura été déposée.

Qui a raison?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Pourquoi pensez vous que votre mère saurait mieux ce qu'il faut faire que l'avocat ?

Par ceroxon

Je ne pense rien mais ma mère avance des arguments valides et inquiétants. Elle a bossé sur ce dossier pendant des mois, prends des renseignements. L'avocat n'est absolument pas convaincant. On dirait qu'il fait le minimum syndical parce qu'il a autre chose à faire.

Mais la question n'est pas là pour le moment. L'avocat dit qu'il faut porter plainte mais ne le fais pas. D'après les recherches de ma mère (internet vaut ce qu'il vaut) elle voit qu'il faut effectivement porter plainte et enfin ma grand mère "croit que" car "elle n'a pas assez de sous".

Et moi au milieu de tout ça j'essaye de voir ce qu'il en est vraiment. Comme l'avocat n'inspire pas confiance, je demande ici.

Par Nihilscio

Bonjour,

Il ne faut pas ouvrir de multiples discussions sur un même sujet. On n'y comprend plus rien.

[url=https://www.forum-juridique.net/justice/notre-avocat-est-il-feignant-doit-on-en-changer-t40046.html]https://www.forum-juridique.net/justice/notre-avocat-est-il-feignant-doit-on-en-changer-t40046.html[/url]

Par yapasdequoi

Porter plainte n'est pas le rôle de l'avocat, c'est la victime qui doit porter plainte.

Si l'avocat dit de le faire, elle doit le faire.

Mais votre grand mère est majeure et prend ses propres décisions.

Ni vous ni votre mère ni le forum ne pourront obliger votre grand mère à déposer une plainte si elle ne veut pas le faire. Et la victime n'a aucun "nouveau procès" à financer. C'est le procureur qui poursuit l'auteur de l'infraction, lequel doit financer sa défense (ou pas si aide juridictionnelle)

Par Nihilscio

L'avocat conseille mais la décision vous appartient.
Il peut porter plainte en votre nom mais il faut le lui demander expressément.

Ma mère dit qu'il faut porter plainte maintenant et pas après quand ce sera trop tard. Sinon les juges considèreront le faux témoignage comme valide puisque aucune plainte n'aura été déposée.
Il n'y a pas d'automaticité. Le juge apprécie souverainement la valeur des éléments de preuve qui lui sont apportées. Ne pas oublier l'adage "Testis unus, testis nullus".